

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 Juin 2009 à 20 h 30**

Etaient présents :

Mmes ETIEN – GALY – JOLY – LAKRICHI – MARTY – PETIOT –
MM. BENAZECH – DIMILTA – ENJALBERT – FABRE J.M – MARIOJOULS – PUECH -
RAYNAUD – ROQUES – SERIEYS – SEVERAC – SIADOUS – TURLAIS -.

Absent excusé et représenté : Mr DUPONT Daniel -.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine-.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

En application de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal en séance du 14 mars 2008, Monsieur le Maire a décidé de donner à bail à :

- Monsieur MAUREL Claude, l'appartement situé à gauche au 1^{er} étage de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 15 avril 2009 moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 350 €.
- Monsieur ROUQUETTE Bernard, l'appartement situé dans l'école des Salvages, route de Burlats à compter du 15 juin 2009 pour un loyer mensuel de 250 €.

Contrat fourniture de repas dans les cantines

Une consultation a été effectuée pour la fourniture des repas pris dans les cantines scolaires et la meilleure proposition a été faite par le CAT La Planésié.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2009 pour cette prestation aux tarifs suivants :

- maternelles : 3,04 € TTC
- primaires ou agents d'encadrement : 3,27 € TTC
- convives : 5,19 € TTC.

Révision tarifs cantines scolaires

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs cantine à compter du 1^{er} septembre 2009 :

- 1) Pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 3 658,78 € :
Elèves de maternelle : 3,04 €
Elèves du primaire : 3,27 €
- 2) Pour les familles dont le Quotient Familial est compris entre 3 201,43 € et 3 658,78 € :
Quelque soit l'âge de l'élève : 2,29 €
- 3) Pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 3 201,43 € :
Quelque soit l'âge de l'élève : 1,64 €
- 4) Repas occasionnels ou repas pris dans les 2 cantines par les intervenants de tout ordre :
1,62 €.

Décision modificative, Virement de crédits

Le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Subv.fonct.personnes droit privé Fournitures scolaires Frais de télécommunication	65-6574	5 260	011-6067 011-6262	4 260 1 000

Demande de subventions

Le Conseil Municipal sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional pour la réalisation de la deuxième tranche du projet de requalification du cœur historique du village intitulée « Abords de la Collégiale et de l'Eglise » qui est estimée à 240 000 € HT.

Une subvention est également demandée auprès du Conseil Général au titre du FAVIL pour le programme d'entretien et de gestion de la voirie communale.

Location salle du foyer

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de Madame CABROL, le rez-de-chaussée du foyer de Burlats pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010 tous les lundis de 13h30 à 15h30 pour des séances de sophrologie moyennant le versement forfaitaire de 150 € pour la période concernée.

Service de transport public de voyageurs

La convention passée pour le service de taxi arrive à expiration le 31 août 2009 ; ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 1 an avec Monsieur CARCELLES.

Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour (Mme Etien ne prenant pas part au vote) de verser une subvention de 2 000 € à l'Association Horizon Pharma Bénin chargée d'assurer la coordination de l'organisation matérielle et le financement de la fête des associations 2009.

Une subvention de 300 € est attribuée à l'Association Castres-Burlats Canoë Kayak pour l'élaboration d'un panneau d'information faisant connaître les activités du club.

Pass Foncier

Dans le cadre du dispositif du Pass Foncier, la Commune a déjà attribué 6 subventions aux nouveaux accédants à la propriété qui envisagent de construire sur le lotissement des Vignals.

Suite à ce succès, le Conseil Municipal décide d'étendre le nombre de subventions et de le passer de 6 à 12 pour le lotissement des Vignals.

Déclaration préalable pour édification de clôtures

La réforme d'urbanisme entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 ne rend plus systématique les déclarations préalables pour les clôtures. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'instituer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Acceptation participations

- Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser des travaux de goudronnage sur des chemins ruraux en limite de propriétés de particuliers et accepte les propositions de ces derniers de participer à ces travaux.
- Suite au ruissellement des eaux pluviales du lotissement de Labourdarié sur sa propriété, Monsieur Amblard propose de participer à hauteur de 3 500 € aux travaux de terrassement et de busage qui seront réalisés.
Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser les travaux de terrassement et de busage de fossé ainsi que la proposition de Monsieur Amblard.

Autorisation d'ester en justice

Suite à la requête déposée par Monsieur et Madame CABANES concernant le déclassement d'une partie du chemin rural de la Ferrière, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour régler tout litige opposant la famille Cabanes à la Commune.

Délégations au Maire

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération prise en séance du 14 mars 2008 afin d'adapter la délégation qu'il avait donné à Monsieur le Maire notamment en matière de passation de marchés (jusqu'à la limite de 206 000 € HT pour les fournitures et services et jusqu'à 5 150 000 € HT pour les travaux) et de réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget dans la limite de 500 000 €.

Vente de terrains

Le Conseil Municipal décide de vendre :

- à l'association Emmaüs une partie du bâtiment de l'ancienne papeterie des Salvages cadastrée section AB n°448, d'une superficie de 106 m² pour la création d'un local de stockage. Cette vente est consentie moyennant le prix de 12 500 €.
Une servitude de passage sera accordée sur la parcelle n°403 pour permettre à l'association d'accéder au local. Les frais de géomètre seront à la charge de la Commune et les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs.
- à Monsieur et Madame VERDEIL une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 445 au lieu-dit « La Prade » d'une superficie de 30 m² moyennant la somme de 1 500€.

Avis sur demande d'exploitation de carrière

Le Conseil Municipal, considérant que les demandes formulées par :

- la SARL « Les Carrières de l'Arthuzié » en vue d'exploiter une carrière de granit sur la Commune de Saint Salvy de la Balme au lieu-dit « Bois de l'Ebès »
- la SAS Carrière PLO pour le renouvellement d'une exploitation de carrière située sur le même site,

n'appellent pas d'observations particulières, émet un avis favorable à ces demandes.

Divers

Le Conseil Municipal décide de baptiser le square du village « Square Arnaud de Mareuil » et la place devant l'église « Place Trencavel ».

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.
